

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 04 avril 2017

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Christel BASTIN à Guillaume SUEUR

Véronique REISER à Isabelle SAUTREAU

Absente excusée : Olivia RIVORY

A été élue secrétaire : Corinne LEGRAS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / ANNEE 2017

Rapporteur : Gilbert HENRY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7

CONSIDERANT que la commune a été sollicitée par les associations suivantes,

1/ L'association " Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte Victoire " dont le siège est à Saint Marc Jaumegarde compte 66 membres.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1 100 €.

A l'appui de cette demande en date du 21 février 2017, l'association a adressé un budget prévisionnel qui comporte un programme des actions que l'association souhaite mener en faveur de ses membres. L'objectif de cette amicale étant de fédérer ses membres afin de "faire vivre " le centre de secours.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte Victoire " une subvention de **1100 €**.

2/ L'association " Amicale des Forestiers Sapeurs de Peyrolles " dont le siège est à Peyrolles et qui compte 20 adhérents.

Les Forestiers Sapeurs de Peyrolles sont très actifs dans notre commune sensible aux feux de forêt. Ils mènent des actions de surveillance, de sensibilisation du public, de patrouilles et d'intervention sur feux naissants.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1500 €.

A l'appui de cette demande en date du 27 janvier 2017, l'association justifie sa demande par la volonté de resserrer les liens entre les adhérents. Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Amicale des Forestiers Sapeurs de Peyrolles " une subvention de **1 500 €**

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20170404-2017-32-delib-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2017

DELIBERATION

3/ L'association " Ressource un autre regard sur le cancer " dont le siège est à Aix les Milles et qui compte 750 adhérents.

Cette association a pour vocation le mieux-être et l'accompagnement thérapeutique des personnes touchées par le cancer et leur entourage. Les deux grands types de soutien sont les soins de mieux être et l'accompagnement thérapeutique.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière.

Au vu de la demande par courrier en date du 13 décembre 2016 et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Ressource un autre regard sur le cancer" une subvention de **1 500 €**.

4/ Association du tennis club Saint Marc, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde – place de la Mairie et qui compte 109 adhérents. Cette association a pour objet : la pratique du tennis sur la commune.

Au vu de la demande par courrier en date du 20 février 2017 et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider, il est proposé :

- de reconduire la subvention allouée en 2016 à l'association " Tennis club Saint Marc" pour 4000 €.

5/ Association Le jardin des Bonfillons, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde au 40 Chemin de la Crète (Hameau des Bonfillons). Cette association créée le 21 février 2016 a pour objet la création et l'entretien d'un jardin collectif bio pour et par les habitants des Bonfillons. Cette association compte 16 membres actifs.

Au vu de la demande par courrier en date du 06 mars 2017 et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Le jardin des Bonfillons" une subvention 600 €

6/ Association des chiens guides d'aveugles « CECIDEV » dont le siège est à Aix-en-Provence, 1175 Montée Avignon, et qui compte 60 adhérents. Cette association a pour vocation la formation de chiens guides pour les personnes déficientes visuelles sur une durée d'environ vingt mois par chien. Les chiens sont remis gracieusement conformément à la pratique nationale et mondiale.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre commune une aide financière de 1500 €.

A l'appui de sa demande en date du 10 février 2017 et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé ;

- d'accorder à l'association " CECIDEV " une subvention de **1500 €**.

7/ Union des anciens combattants

L'association " Union des anciens combattants et victimes de guerre de Vauvenargues & Saint Marc Jaumegarde "dont le siège est à Vauvenargues compte 26 adhérents.

Dans le cadre de ses activités de commémoration, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 26 février 2017, l'association justifie sa demande par l'organisation des cérémonies patriotiques.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Union des anciens combattants & victimes de guerre de Vauvenargues & Saint Marc Jaumegarde " une subvention de **1000€**

Accusé réception en préfecture
013-211300959-20170404-2017-32-delib-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2017

DELIBERATION

8 / L'association " Les Amis de Saint Marc " dont le siège est à Saint Marc Jaumegarde compte à ce jour 140 adhérents.

Elle propose diverses activités : randonnées, pétanque, bridge, chorale, théâtre, marché des créateurs, sorties, lectures de textes et conférences et spectacles

Dans le cadre de ses activités culturelles, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 6500 euros.

A l'appui de cette demande en date du 20 février 2017, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte un programme des manifestations que l'association souhaite organiser en faveur des Saint Marcais et des différentes activités qu'elle propose.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Les Amis de Saint Marc " une subvention de **6 500 €**.

9/ L'Office Central des Coopératives des Ecoles 13 (OCCE) Ecole de Saint Marc Jaumegarde, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde – place de la Mairie.

En 2017, les enseignants de l'école de Saint Marc Jaumegarde souhaitent organiser une classe de découverte à dominante sportive pour les élèves de la classe de CM1 /CM2, à Pelvoux.

Les enseignants des classes de petite, moyenne, grande section et CP prévoient d'organiser une animation " danse et création à l'école ".

En date du 09 mars 2017 dans le cadre de ces activités, elle sollicite de notre commune :

- 1375 € correspondant à la classe découverte à Pelvoux, soit 55 € / enfant pour 25 enfants
- 2 695 € pour l'animation « danse et création à l'école », soit 55 € / enfant pour 49 enfants.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à L'Office Central des Coopératives des Ecoles 13 (OCCE) Ecole de Saint Marc Jaumegarde une subvention de **4070 €**

10/ La Croix Rouge Française

L'association " Croix Rouge Française " dont le siège est à Aix-en-Provence 32 cours des Arts et Métiers compte 440 bénévoles.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 17 février 2017, l'association justifie sa demande par l'organisation de divers secours aux populations, aide humanitaire...

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Croix Rouge Française " une subvention de **1000€**

11/ Défi Atlantique Mini 650

L'association " Défi Atlantique Mini 650 " dont le siège est à Marseille 87 boulevard Tellène comptant 2 adhérents.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 3 000 euros.

DELIBERATION

A l'appui de cette demande en date du 30 janvier 2017, l'association justifie sa demande par l'organisation d'une course en solitaire sur voilier type mini 650. Le président de l'association propose de parrainer la classe de CM2 de St Marc Jaumegarde dans le cadre de ses activités afin de lui permettre de suivre cette course en voilier.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Défi Atlantique Mini 650 " une subvention de **3000€**

12/ Jazz Dance et Cie

L'association " Jazz Dance et Cie " dont le siège est à Ventabren 180 chemin des Batailles compte 25 adhérents.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 2 000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 15 mars 2017, l'association justifie sa demande par le déplacement à Chaville (92) d'un groupe de 8 danseuses plus 8 parents accompagnateurs pour la finale du championnat de France de danse jazz

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Jazz Dance et Cie " une subvention de **1700 €**

13/ Wu Xing

L'association " Wu Xing " dont le siège est à Saint Marc Jaumegarde 240 chemin de l'Infernet - Les Bonfillons compte 14 adhérents.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 710 euros.

A l'appui de cette demande en date du 25 octobre 2016, l'association justifie sa demande par l'organisation à Saint Marc Jaumegarde d'un stage national décentralisé de Tai Ji Quan et Qi Gong animé par un Maître de Yuan Hong Hai, 7^{ème} Dan, Maître de conférence de l'université de Fudan à Shanghai, entraîneur de l'équipe de France pendant 10 ans.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Wu Xing " une subvention de **710 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

12 voix pour

voix contre

2 abstention(s) Guillaume SUEUR, Emmanuelle HARTMANN

VOTE une ligne de dépense au titre des subventions allouées aux Associations, se répartissant comme suit :

DELIBERATION

- Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte Victoire	1 100 €
- Amicale des Forestiers Sapeurs de Peyrolles	1 500 €
- Ressource un autre regard sur le cancer	1 500 €
- Tennis Club SMJ	4 000 €
- Association le jardin des Bonfillons	600 €
- CECIDEV « chiens d'aveugles »	1 500 €
- Union des anciens combattants	1 000 €
- Les amis de Saint Marc	6 500 €
- Office Central des Coopératives des écoles 13 (OCCE)	
Ecole de Saint Marc Jaumegarde	4 070 €
- Croix Rouge Française	1 000 €
- Défi Atlantique Mini 650	3 000 €
- Jazz Dance et Cie	1 700 €
- Wu Xing	710 €

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget principal pour
28 180 €

Le Maire,
Régis MARTIN